



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 05 mars et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 27 février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 3

Absents : 8

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Odile BROQUET, M. Alain CAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Gilbert GROS, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, M. Marc TATON, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Michel AUBRUN, conseiller suppléant), M. Vincent GELAS (pouvoir à M. MOURREGOT), Mme Lysiane GUIRAL (pouvoir à Mme LUGA GIRAUD), M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Jean-Michel LUX, Mme Sandrine MERAND,

Secrétaire de séance : M. Thierry SEVES

N°2019/03/05/01 – RAPPORT ANNUEL EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

N°2019/03/05/02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu.

ADOpte le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 sur la base du Rapport adressé avec la convocation et amendé durant la séance,

PRECISE que le rapport d'orientations budgétaires sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, adressé à toutes les communes membres et tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les 15 mairies du territoire.

N°2019/03/05/03-FIXATION DU PRIX DE VENTE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

FIXE à **9.50 €** (neuf euros et cinquante centimes) le prix de vente d'un repas livré par le service communautaire de portage à domicile à compter du **2 mai 2019**.

PRECISE que ce tarif n'est pas assujéti à la TVA.

N°2019/03/05/04-FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS SPORTIFS

FIXE à 80 (quatre-vingts) euros le tarif par heure hebdomadaire d'utilisation en semaine, hors week-end et vacances scolaires, par saison sportive (début septembre à début juillet de chaque année scolaire soit 36 semaines environ) de la grande salle de VisioSport, du gymnase de Thoisse et du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne par des associations sportives ou autres implantées en dehors du territoire communautaire, à compter du 2 septembre 2019.

PRECISE que ce tarif n'est pas assujetti à la TVA.

N°2019/03/05/05– TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DU GYMNASE ET DU COMPLEXE SPORTIF DE ST DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN 2019

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2019-2020, pour le projet de réhabilitation et de mise en conformité accessibilité du gymnase et du complexe sportif de Saint-Didier-sur-Chalaronne

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de Financement	dépenses éligibles	montant éligible	Taux	Montant
Fonds propres				343 476,50 €
Emprunts				
Sous-total autofinancement				343 476,50 €
Etat-DETR pour accessibilité	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	85 000,00 €	20,00%	17 000,00 €
Etat-DETR pour réhabilitation	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	537 822,00 €		107 564,40 €
Conseil Régional	travaux - frais divers	753 733,00 €	20,00%	150 746,60 €
Conseil Départemental	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	825 050,00 €	25,00%	206 262,50 €
Sous-Total subventions publiques				481 573,50 €
Total H.T.				825 050,00 €

N°2019/03/05/06– TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DU GYMNASE ET DU COMPLEXE SPORTIF DE ST DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION « EQUIPEMENTS SPORTIFS » DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES 2019

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs, pour le projet de réhabilitation et de mise en conformité accessibilité du gymnase et du complexe sportif de Saint-Didier-sur-Chalaronne

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de Financement	dépenses éligibles	montant éligible	Taux	Montant
Fonds propres				343 476,50 €
Emprunts				
Sous-total autofinancement				343 476,50 €
Etat-DETR pour accessibilité	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	85 000,00 €	20,00%	17 000,00 €
Etat-DETR pour réhabilitation	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	537 822,00 €		107 564,40 €
Conseil Régional	travaux - frais divers	753 733,00 €	20,00%	150 746,60 €
Conseil Départemental	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	825 050,00 €	25,00%	206 262,50 €
Sous-Total subventions publiques				481 573,50 €
Total H.T.				825 050,00 €

N°2019/03/05/07– TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASE ET DU COMPLEXE SPORTIF DE ST DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, pour le projet de réhabilitation du gymnase et du complexe sportif de Saint-Didier-sur-Chalaronne

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de Financement	dépenses éligibles	montant éligible	Taux	Montant
Fonds propres				343 476,50 €
Emprunts				
Sous-total autofinancement				343 476,50 €
Etat-DETR pour accessibilité	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	85 000,00 €	20,00%	17 000,00 €
Etat-DETR pour réhabilitation	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	537 822,00 €		107 564,40 €
Conseil Régional	travaux - frais divers	753 733,00 €	20,00%	150 746,60 €
Conseil Départemental	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	825 050,00 €	25,00%	206 262,50 €
Sous-Total subventions publiques				481 573,50 €
Total H.T.				825 050,00 €

N°2019/03/05/08 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE DE THOISSEY

APPROUVE le règlement intérieur du gymnase de Thoissey, mis en application à compter du 2 janvier 2019 et joint en annexe,

PRECISE que la signature de ce règlement par les collèges, les écoles et les associations sportives ou autres conditionne l'accès aux locaux.

N°2019/03/05/09 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DE THOISSEY AVEC L'ECOLE DE THOISSEY

APPROUVE la convention d'utilisation du gymnase de Thoissey avec l'école de Thoissey,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire,

N°2019/03/05/10 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DE THOISSEY AVEC LE CLUB DE HAND-BALL DE DRACE

APPROUVE la convention d'utilisation du gymnase de Thoissey avec le club de handball de Dracé,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire,

N°2019/03/05/11 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DE THOISSEY AVEC L'ASSOCIATION AJC

APPROUVE la convention d'utilisation du gymnase de Thoissey avec l'association AJC de Thoissey,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire,

N°2019/03/05/12 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DE ST DIDIER-SUR-CHALARONNE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN ET LE COLLEGE BEL AIR

APPROUVE la signature de l'avenant N°1 à la convention tripartite entre le Conseil Départemental de l'Ain, le collège Bel-Air de Thoissey et la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la mise à disposition des deux courts de tennis couverts du complexe sportif de Saint-Didier-sur-Chalaronne par la Communauté de Communes et la participation financière du Conseil Départemental à compter du 1^{er} janvier 2019.

N°2019/03/05/13 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE VISIOSPORT AVEC LE DEPARTEMENT ET LE COLLEGE DU VAL DE SAONE DE MONTCEAUX

APPROUVE la signature de l'avenant N°1 à la convention tripartite entre le Conseil Départemental de l'Ain, le collège du Val de Saône de Montceaux et la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la mise à disposition de la salle de danse de Visiosport par la Communauté de Communes et la participation financière du Conseil Départemental à compter du 1^{er} janvier 2019.

N°2019/03/05/14 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ATR LES CHAUDRONNERIES DE LA CHALARONNE

ACCORTE la clôture du budget annexe ATR LES CHAUDRONNERIES DE LA CHALARONNE à compter du 1^{er} janvier 2019.

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget, soumis au régime de la TVA.

N°2019/03/05/15 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE le bilan suivant :

Transfert de biens 2018 (transfert au 01/01/2017 aux termes des dispositions de la loi n° 2015-991 NOTRÉ du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et donc transfert automatique de la pleine propriété des immeubles nécessaires à l'exercice de ces compétences sur les Zones d'Activités Economiques) :

Commune	Références cadastrales	Superficie totale	Objet du transfert	Superficie bâtiments	Prix de vente en euros (hors frais de notaire)	Description du bien	Date Acte notarié/acte administratif
Chaleins	WI 335 lot n°5 WI 326 lot n°6 WI 327	10 375 m ²	Deux ateliers relais : Bâtiment A Bâtiment B	1 708,00 m ² 1 543,60 m ²	1 € avec reprise des emprunts (montant total 1 973 526,22 € au 1/01/2017)	Lofissement artisanal de la Bare 15. impasse du Chêne	23/03/2018

Chaleins	WI 334 lot n°4	4 001 m ²	Un atelier relais de menuiserie	1 427 m ²	1 € avec reprise des emprunts (montant total 520 786,20 € au 1/01/2017)	Lotissement artisanal de la Bare 66. Impasse des Chênes	23/03/2018
----------	----------------	----------------------	---------------------------------	----------------------	---	---	------------

Acquisitions 2018 :

Vendeurs	Références cadastrales	Superficie	Superficie totale	Prix de vente en euros (hors frais de notaire)	Description du bien	Date Acte notarié/acte administratif	Imputation budgétaire
Néant							

Cessions 2018 :

Acquéreurs	Références cadastrales	Superficie	Prix de vente	Description du bien	Date Acte notarié/acte administratif	Imputation budgétaire
SCI ACV 01 M. Jean GROSSELIN	AB 597 (502 m ²) AB 812 (88 m ²) AB 814 (51 m ²) AB 816 (9m ²)	650 m ²	19 500 €	ZA Viisonis à Montmerle (chemin d'accès desservant SAB et SMTD)	13/12/2018	Budget principal
SCI REFLEX - M. LESAGE - M. LEFRANCOIS - M. REVILLON	LOT N°2 C 1911 (90 m ²) C 1913 (411 m ²) C 1916 (432m ²) C 1919 (125 m ²) E 997 (282 m ²) E 998 (2 535 m ²) E 1001 (670 m ²) E 1003 (2537 m ²) E 1007 (334 m ²) E 1013 (102 m ²) E 1015 (282 m ²)	7 800 m ²	327 600 € HT	lieu-dit Rivollay zone Visionis 6 à Guéreins et lieu-dit Grand Rivolet à Montceaux	06/11/2018	Budget annexe Visionis 6
SCI LA RETRAITE - M. CARTRY	LOT N°1 C 1910 (439 m ²) C 1912 (619 m ²) C 1915 (384 m ²) C 1918 (58 m ²)	1 500 m ²	67 500 € HT	lieu-dit Rivollay zone Visionis 6 à Guéreins	23/10/2018	Budget annexe Visionis 6
SCI TAC-IMMO M. CATHERIN	B 463	2 291 m ²	57 275 € HT	lieu-dit Vignes des Pierriers Parc Actival à St Didier/Chalaronne	26/09/2018	Budget annexe Parc Actival
SCI MALLEPERTUS IMMOBILIER - M. MALLEPERTUS	B 389 B 405 Incluant 2 bâtiments "Les Chaudronneries de la Chalaronne"	1 322 m ² 4 564 m ²	160 000 €	lieu-dit Vignes des Pierriers Parc Actival à St Didier/Chalaronne	28/03/2018	Budget annexe ATR Chaudronneries Chalaronne

N°2019/03/05/16- TRANSFERT DE PROPRIETE DU TENEMENT DU COLLEGE DU VAL DE SAONE AU DEPARTEMENT DE L'AIN

DECIDE de céder à titre gratuit au Département de l'Ain le tènement du collège du Val de Saône situé au lieu-dit Grand Rivolet à Montceaux, pour une superficie totale de 10 444 m², à prendre sur les parcelles cadastrées en section E n°119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 140 et 785.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte authentique qui sera rédigé en la forme administrative par les services du Département.

PRECISE qu'il sera inscrit dans l'acte de transfert de propriété un pacte de préférence, d'une durée de 30 ans, octroyant à la Communauté de Communes Val de Saône Centre la priorité d'acquérir le bien en cas de vente ou d'adjudication, et dont le prix serait diminué de la valeur vénale du terrain hors valeur des immeubles construits et à construire.

N°2019/03/05/17- ACQUISITION DE LA PARCELLE C 1197P SITUÉE ROUTE DE MONTMERLE SUR LA COMMUNE DE GUEREINS

DECIDE d'acquérir une partie à détacher de la parcelle cadastrée C 1197 d'une superficie de 3 929 m² soit une superficie d'environ 1 279 m², au prix de 13 €/m² métré pour un montant d'environ 16 627 €, appartenant à la SCI VALENCIENNES représentée par M. Joao José ROCHA, située 2698, route de Montmerle sur la commune de Guéreins.

DIT que les travaux relatifs à la création d'un accès et à l'installation des réseaux EU, EP, électricité, PTT et fibre optique en limite de propriété de la parcelle restant à appartenir à la SCI VALENCIENNES seront pris en charge par la communauté de communes lors de l'aménagement de l'extension de la zone d'activité Visionis 4 à Guéreins,

PRECISE que le prix de vente définitif sera déterminé par application du prix de 13 €/m² métré à la superficie totale d'acquisition qui sera déterminée après bornage,

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite acquisition ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Visionis 4 2019.

N°2019/03/05/18– ACQUISITION DE LA PARCELLE C 1325P SITUÉE ROUTE DE MONTMERLE SUR LA COMMUNE DE GUEREINS

DECIDE d'acquérir une partie à détacher de la parcelle cadastrée C 1325 d'une superficie de 1 871 m² soit une superficie d'environ 865 m², au prix de 13 €/m² métré pour un montant d'environ 11 245 €, appartenant à Madame Fabienne LACHIZE née ROCHE et à ses héritiers Quentin LACHIZE et Tanguy LACHIZE, située 2734 Route de Montmerle à Guéreins.

PRECISE que le prix de vente définitif sera déterminé par application du prix de 13 €/m² métré à la superficie totale d'acquisition qui sera déterminée après bornage.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite acquisition ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Visionis 4 2019.

N°2019/03/05/19– ACQUISITION DE LA PARCELLE C 1327P SITUÉE ROUTE DE MONTMERLE SUR LA COMMUNE DE GUEREINS

DECIDE d'acquérir une partie à détacher de la parcelle cadastrée C 1327 d'une superficie de 2 123 m² soit une superficie d'environ 921 m², au prix de 13 €/m² métré pour un montant d'environ 11 973 €, appartenant à Monsieur Gabriel SOLIMANDO, située 2730 Route de Montmerle à Guéreins.

PRECISE que le prix de vente définitif sera déterminé par application du prix de 13 €/m² métré à la superficie totale d'acquisition qui sera déterminée après bornage.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite acquisition ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Visionis 4 2019.

N°2019/03/05/20– DEMANDE DE SUBVENTION DETR - ACQUISITION DES PARCELLES C 1197P, C 1325P, C 1327P SITUÉES ROUTE DE MONTMERLE SUR LA COMMUNE DE GUEREINS

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, pour le projet d'acquisition des parcelles cadastrées C 1197p, C 1327p, C 1325p d'une superficie totale d'environ 3 065 m², situées Route de Montmerle à Guéreins.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR, défini comme suit :

- le coût prévisionnel des acquisitions foncières (hors frais de notaire) est évalué à **39 845 €**.
- le montant de la subvention DETR sollicité est de **7 969 €** correspondant à 20 % du coût prévisionnel des acquisitions foncières,
- le montant restant à la charge de la collectivité est de **31 876 €**.

N°2019/03/05/21 – CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN D'UNE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZA VISIONIS 5

APPROUVE la convention relative à l'attribution, par le Département de l'Ain à la Communauté de Communes Val de Saône Centre, d'une subvention d'un montant de 189 828 € au titre de l'aménagement de la zone d'activités Visionis 5, convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Président à signer cette convention et tous documents relatifs à cette affaire.

N°2019/03/05/22–DENOMINATION DES VOIES INTERNES DANS LA ZONE D'ACTIVITES VISIONIS 5 SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE

DECIDE de nommer :

- « Rue de l'Industrie » la voie principale créée dans le cadre de l'aménagement de la ZA Visionis 5,
- « Impasse de l'Industrie » la voie créée en impasse.

DIT que ces voiries seront classées dans le domaine public intercommunal.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2019/03/05/23– AVENANT N°2 AU CREDIT-BAIL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA SAS P&M DEVELOPPEMENT

EMET un avis favorable à l'ajout d'une clause complémentaire, par avenant au contrat de crédit-bail, portant engagement de la Communauté de Communes à proposer un contrat de location ou bail commercial au sous-locataire permettant le maintien dans les lieux de l'entreprise BOMBARDIER en cas de rupture du contrat de crédit-bail pour toute autre raison que la levée d'option par le crédit-preneur la SAS P&M DEVELOPPEMENT,

SOUHAITE que l'installation éventuelle d'un cessionnaire ou d'un sous-locataire de l'entreprise BOMBARDIER, qui aura été acceptée par la SAS P&M DEVELOPPEMENT selon les modalités prévues au bail commercial signé entre ces deux entités, fasse l'objet d'une information préalable à la communauté de Communes Val de Saône, en tant que propriétaire des locaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant n°2 au contrat de crédit-bail portant sur cette clause complémentaire et à effectuer toutes les diligences nécessaires dans ce cadre.

N°2019/03/05/24– AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTCEAUX

EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune Montceaux.

N°2019/03/05/25 - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)

EMET un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne Rhône Alpes et son rapport environnemental,

SOULIGNE que la Communauté de Communes Val de Saône Centre (issue de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne) a délégué la compétence collecte et traitement des ordures ménagères à deux syndicats : **le SMIDOM Veyle Chalaronne** pour 13 communes du territoire (Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Mogneneins, Montceaux, Montmerle sur Saône, Peyzieux sur Saône, St Didier sur Chalaronne, St Etienne sur Chalaronne et Thoissey) et **le SMICTOM Saône Dombes** pour 2 communes (Chaleins et Messimy sur Saône). Ces syndicats portent directement certaines actions préconisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

SOULIGNE que la communauté de communes n'a pas été associée aux réunions de préparation du PRPGD ; aussi, en ce qui concerne le bilan de la mise en œuvre de la redevance incitative en Auvergne Rhône Alpes (pages 99 et 100 du Tome 1 du PRPGD), la collectivité ne figure pas dans la liste des 14 collectivités qui ont instauré la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM Incitative). Cette redevance a pourtant été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016 par le SMIDOM Veyle Saône et concerne une partie du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (sachant que les communes de Chaleins et Messimy sur Saône, qui dépendent du SMICTOM Saône Dombes, sont restées en TEOM).

SOULIGNE que la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ; certaines actions préconisées, notamment en termes de communication pourraient être mise en place dans le cadre de ce plan.

SOULIGNE que le projet de PRPGD, qui fixe les objectifs en matière de réduction des déchets, de recyclage matière et organique et de traitements des déchets résiduels aux horizons 2025 et 2031, est un projet ambitieux, mais ne précise pas les moyens techniques et financiers d'accompagnement et leurs critères, affectés par la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en œuvre des actions du plan.

N°2019/03/05/26 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'EPTB SAONE & DOUBS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA FRAYERE DE LA LIE A MESSIMY SUR SAONE

AUTORISE la signature de la convention de co- maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration écologique de la frayère de la Lie à Messimy sur Saône avec l'EPTB Saône & Doubs, annexée à la présente délibération.

APPROUVE le plan de financement de cette opération présenté à l'article 8 de la convention.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2019.

N°2019/03/05/27 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2019/01 – Convention pour la vente de billetterie par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Vu la proposition d'organisation d'une soirée Concert le 9 mars 2019, par l'association « **École de Musique 3 rivières** », représentée par Madame Vicet, 35 rue de Lyon, 01090 Montmerle-Sur-Saône,
 Considérant la volonté de mettre en place un partenariat avec l'Office de tourisme Val de Saône Centre pour la vente de billetterie,
 Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 17 janvier 2019,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention avec l'association « **École de Musique 3 rivières** » pour assurer sur les deux antennes de l'office de tourisme la vente de billetterie relative à son événementiel du 9 mars 2019.

Article 2 :

Une commission de 1€ par billet payant vendu sera facturée à l'association « **École de Musique 3 rivières** » par l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

N°2019/02 – Convention pour la vente de billetterie par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Vu la proposition d'organisation d'une soirée Cabaret le 23 mars 2019, par l'association « **Comité des fêtes Montmerle en fête** », représentée par Monsieur Rutsch, 35 rue de Lyon, 01090 Montmerle-Sur-Saône,
 Considérant la volonté de mettre en place un partenariat avec l'Office de tourisme Val de Saône Centre pour la vente de billetterie,
 Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 17 janvier 2019,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention avec l'association « **Comité des fêtes Montmerle en fête** » pour assurer sur les deux antennes de l'office de tourisme la vente de billetterie relative à son événementiel du 23 mars 2019.

Article 2 :

Une commission de 1€ par billet payant vendu sera facturée à l'association « **Comité des fêtes Montmerle en fête** » par l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

N°2019/03 – Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel

Considérant le souhait d'accueil d'une jeune sans emploi suivie par la Mission Locale Jeunes 01 en séquence d'observation en milieu professionnel, au sein du Pôle Petite Enfance à VisioCrèche,

Vu la proposition de convention de la Mission Locale Jeunes 01 sise 5T avenue des sports-01 000 BOURG-EN-BRESSE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec la Mission Locale Jeunes de Bourg-en-Bresse pour permettre l'accueil d'une jeune, au sein de VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 25 février au 1^{er} mars 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/04 – Maintenance des équipements et installations - nouveau marché lot n°1 et Avenant lot n°4

MARCHE PUBLIC DE SERVICE mutualisé (coordonnateur : commune de Montmerle-sur-Saône)

Vu la convention de groupement de commandes pour les marchés de prestations de service, contrôles techniques réglementaires et maintenance d'équipements signé par la commune de Montmerle/S; avec les communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy/S, Montceaux, ainsi que la CC Montmerle 3 Rivières et la CC Val de Saône Chalaronne,

Vu l'arrêté préfectoral du 06/12/2016 prononçant la fusion de la CC Montmerle 3 Rivières avec la CC Val de Saône Chalaronne au 01/01/2017, pour constituer un nouvel EPCI : la Communauté de Communes VAL DE SAÔNE CENTRE,

Vu la délibération 2017/09/26/04 du conseil communautaire du 26 septembre 2017 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2017/02 du 30 janvier 2017, relative à la signature d'un marché de maintenance, pour 3 lots,

Considérant la non-reconduction du lot n°1 passé avec E2S, ainsi que l'offre remise par NOVELIO dans le cadre d'une consultation mutualisée pilotée par la commune de Montmerle/S et Vu l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2019,

Considérant les ajouts ou retractions d'équipements demandés par la CC Val de Saône Centre,

Article 1^{er} :

Un marché pour la **maintenance des équipements et des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire**, est passé entre la CC Val de Saône Centre, en partenariat avec la commune de Montmerle/Saône (coordonnateur du groupement de commandes) ainsi que les autres membres du groupement de commandes, et la société :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
n°1	Maintenance des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire	NOVELIO Génie Climatique – 924 rue Berthelot – 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	2 350,03 € HT par an, pour la CCVSCentre

La durée du marché est de 1 an, reconductible 2 fois, donc jusqu'à fin 2021 au maximum pour le lot n°1.

Article 2:

Un **avenant** est également passé au marché de **maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA**, afin d'ajouter et de supprimer des équipements, dans le cadre d'une actualisation du patrimoine de la CCVSCentre :

Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT Initial HT	MONTANT Avenant n°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
n°4	Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA	APS – 1 Rue Marcel Vernay – 69800 ST-PIEST	28,80 € HT par an, pour la CCVSCentre	245,40 € HT par an, pour la CCVSCentre	274,20 € HT par an, pour la CCVSCentre

Le montant total des prestations de maintenance des équipements pour la CCVSCentre (Lots n°1, n°3 et n°4), s'élève ainsi à **3 194,23 € HT** pour l'année 2019.

N°2019/05 – Vérification périodique des équipements et installations – Avenants lots n°1, n°2 et n°5

MARCHE PUBLIC DE SERVICE mutualisé (coordonnateur : commune de Montmerle-sur-Saône)

Vu la convention de groupement de commandes pour les marchés de prestations de service, contrôles techniques réglementaires et maintenance d'équipements signé par la commune de Montmerle/S; avec les communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy/S, Montceaux, ainsi que la CC Montmerle 3 Rivières et la CC Val de Saône Chalaronne,

Vu l'arrêté préfectoral du 06/12/2016 prononçant la fusion de la CC Montmerle 3 Rivières avec la CC Val de Saône Chalaronne au 01/01/2017, pour constituer un nouvel EPCI : la Communauté de Communes VAL DE SAÔNE CENTRE,

Vu la délibération 2017/09/26/04 du conseil communautaire du 26 septembre 2017 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2017/01 du 30 janvier 2017, relative à la signature d'un marché de vérifications périodiques, pour 5 lots,

Considérant les ajouts ou retraits d'équipements demandés par la CC Val de Saône Centre,

Article 1^{er}:

Des **avenants** sont passés entre la CC Val de Saône Centre, en partenariat avec la commune de Montmerle/Saône (coordonnateur du groupement de commandes) ainsi que les autres membres du groupement de commandes, pour le marché de **vérification périodique des équipements et installations**, afin d'ajouter et de supprimer des équipements, dans le cadre d'une actualisation du patrimoine de la CCVSCentre :

Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenant n°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
n°1	Installations électriques et éclairages de sécurité	APAVE - 515 Chemin du Petit Plan - 01250 ST-JUST	675 € HT par an, pour la CCVSCentre	610 € HT par an, pour la CCVSCentre	1 285 € HT par an, pour la CCVSCentre
n°2	Installations gaz et chauffage	C.I.E. DUPAQUIER - 1 Avenue de Verdun - 71100 CHALON/Saône	287 € HT par an, pour la CCVSCentre	373 € HT par an, pour la CCVSCentre	660 € HT par an, pour la CCVSCentre
n°5	Installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants	SOLEUS - Allée de Fontanil - 69120 VAULX EN VELIN	589,50 € HT par an (1 ^{ère} et 3 ^{ème} année), pour la CCVSCentre	-76,50 € HT par an, pour la CCVSCentre	513 € HT par an (1 ^{ère} et 3 ^{ème} année), pour la CCVSCentre

Le montant total des prestations de vérification périodique des équipements et installations pour la CCVSCentre (Lots n°1 à n°5), s'élève ainsi à **2 943,00 € HT** pour l'année 2019.

N°2019/06- Convention de stage de formation avec le GRETA de l'Ain – Lycée Carriat

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche -

Vu la proposition de convention du GRETA de l'Ain – Lycée Carriat – 1 rue de Crouy – 01000 BOURG EN BRESSE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance avec le GRETA de l'Ain au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 1^{er} avril 2019 au 10 mai 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/07- Convention de stage de formation avec le Centre Européen de Formation

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche,

Vu la proposition de convention du Centre Européen de Formation-CS 90006-59718 Lille Cedex 9

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance avec le Centre Européen de Formation au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 11 mars 2019 au 29 mars 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

Fait à Monceaux, le 5 mars 2019

AFFICHE du :

Au :

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



(Handwritten signature of Jean-Claude Deschizeaux over the stamp)